

LYCÉE SAINTE MARIE DES CHAMPS

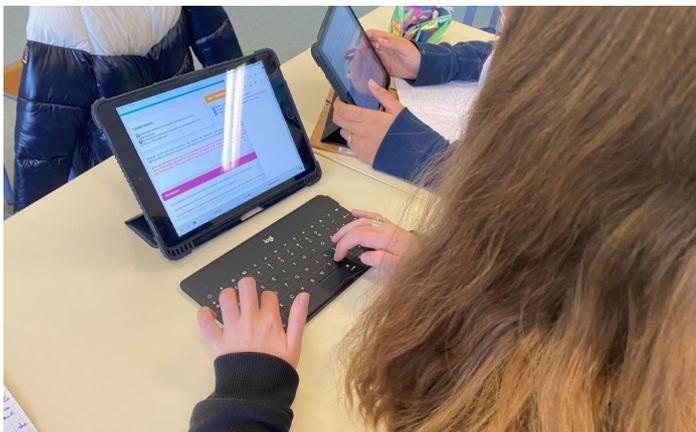
Taxe d'apprentissage CAMPAGNE 2022



*Par votre aide financière , nous vous remercions de soutenir
activement notre lycée et la formation de vos futurs collaborateurs*

*En versant vos 13% aux écoles vous agissez en faveur du lien privilégié entre
le monde de l'entreprise, la formation, l'emploi des jeunes et des
compétences de demain.*

*Vous participez au dynamisme économique de notre territoire et restez
acteurs de son développement*



**Établissement
sous contrat d'association
avec l'État**

FORMATIONS GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES DE LA SECONDE À LA TERMINALE - ACCUEIL EN INTERNAT

BAC STMG (*Sciences et Technologies du Management et de la Gestion*)

- Gestion et finance

BAC ST2S (*Sciences et Technologies de la Santé et du Social*)

BAC GÉNÉRAL

Les spécificités de notre établissement ...

- *Section européenne « Anglais »*
- *Bac Général, Bac STMG, Bac ST2S*
- *Classe à projet d'orientation*
- *Langues LV1 et LV2 : Anglais, Espagnol, allemand, chinois*
- *LV3 : Italien, Russe,*
- *Option :*
 - Humanité, littérature et philosophie
 - Histoire et géographie
 - Arts plastiques
 - Management et gestion
 - Langues littéraires et cultures étrangères
 - Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences et vie de la terre
 - Sciences économiques et sociales
 - Biotechnologies



Nos réalisations ces dernières années.

Grâce à votre concours, nous avons réalisé :

- L'équipement des laboratoires (physiopathologie - série ST2S)
- L'équipement en tablettes numériques pour toutes les classes de la seconde à la terminale.
- L'équipement de vidéoprojecteurs et d'écrans d'une partie des salles de classes des séries ST2S et STMG, ainsi que des laboratoires, classes de première et de terminale.
- L'accessibilité handicapés des laboratoires et le renouvellement du matériel.
- L'équipement de bornes WIFI pour les classes et d'Apple TV

Nos projets en 2022 : poursuivre une mise en place d'équipements de qualité, adapté et performant pour l'environnement de travail de nos élèves.

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les entreprises s'acquitteront de la taxe d'apprentissage par 2 versements
87% à l'opérateur de compétences (OPCO) dont elles relèvent pour le
financement des formations en apprentissage

13 % sont à reverser directement au bénéficiaire de votre choix

INFORMATION À DONNER À VOTRE COMPTABLE :

Le lycée Sainte Marie des Champs est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage
Code UAI—EF : 0311146C

L'engagement de versement de la taxe d'apprentissage est téléchargeable sur votre OPCO

Règlement à l'ordre du lycée Sainte Marie des Champs

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
Madame FOLTRAN ou Madame de RETZ au **05 . 62 . 47 . 76. 51**

Notre site internet : www.lycee-smc.com

AFIN D'ETABLIR LE RECU LIBÉRATOIRE MERCI DE NOUS INDIQUER VOTRE NUMÉRO SIRET

Nous vous remercions vivement de votre contribution.